



Projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès

Rencontres sectorielles
Saint-Louis-de-Montferrand

Mardi 28 janvier 2025, Salle Sainte-Barbe





Madame Josiane ZAMBON

Maire de Saint-Louis-de-Montferrand





Monsieur Alexandre RUBIO

Maire de Bassens

Conseiller métropolitain délégué à la gestion des risques
inondation et technologiques

SOMMAIRE

- > Partie I. Introduction
- > Partie II. Présentation du projet finalisé et du programme de travaux
- > Partie III. Temps de questions – réponses
- > Partie IV. Présentation de la stratégie foncière
- > Partie V. Temps de questions - réponses



>Partie II. Le projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès



*Les digues, la première ligne de défense
contre les aléas de la nature*

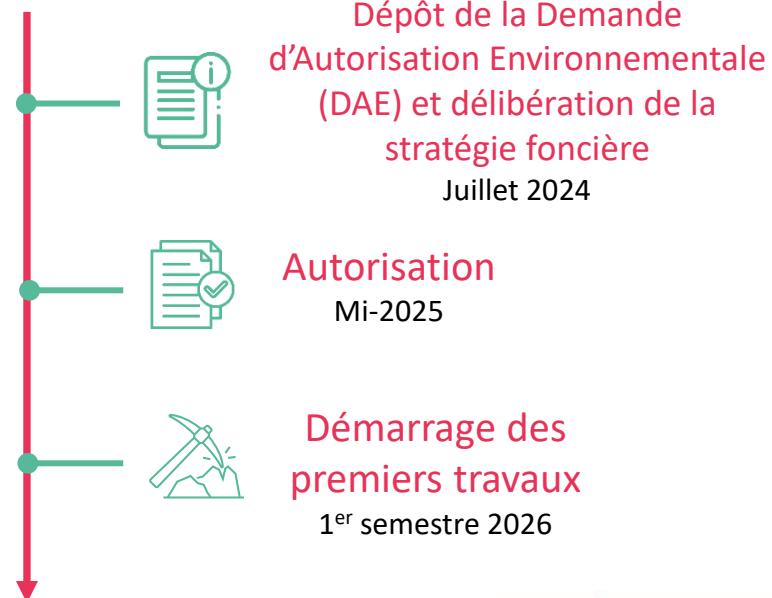
Légende

- Fleuve
- Communes
- Zone inondable
- Zone par plus d'un mètre d'eau



- **17 kilomètres** de digues réhabilités
- **35 millions** d'euros investis
- **6 200 habitants** sur la Presqu'île, protégés par les digues
- Des contraintes foncières, environnementales et géotechniques fortes

Un projet d'ampleur pour protéger le territoire plus vulnérable



Un projet de réhabilitation des digues, un projet de territoire

Mettre en œuvre la stratégie GEMAPI d'anticipation des enjeux climatiques pour :

- **renforcer la protection de notre territoire face au risque d'inondation**, tout en incitant chacun d'entre nous à prendre part à la responsabilité collective
- **assurer la sécurité collective**
- **améliorer le fonctionnement hydraulique** de la Presqu'île.



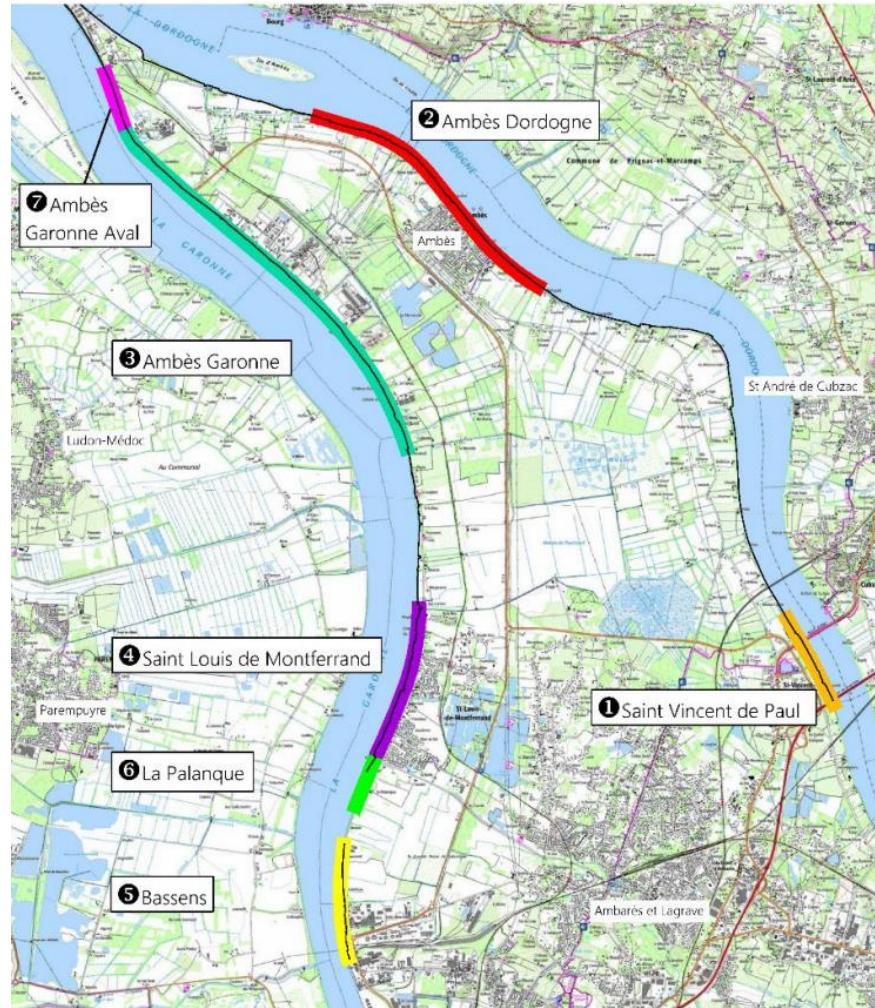
Un projet de réhabilitation qui vise à :

- Sécuriser les digues
- Rendre les digues accessibles pour l'entretien
- Donner la possibilité de rehausser les ouvrages
- Respecter et restaurer la qualité écologique des berges

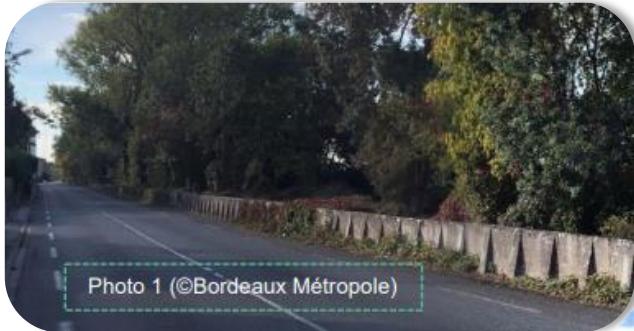
Un projet en 3 phases

- **Phase 1** : Ambès Garonne et Dordogne amont, Bassens et Saint Vincent de Paul 1 (2026 – 2027)
- **Phase 2** : Ambès Dordogne aval, La Palanque, Ambès Garonne aval (2028)
- **Phase 3** : Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul 2 et Ambès Bourg (2029)

Les travaux à mener sont répartis en **7 secteurs**, totalisant 17 kilomètres linéaires



Le principe général : 3 types de digues



- Le muret béton simple



- Le muret béton épaulé



- Le talus de terre

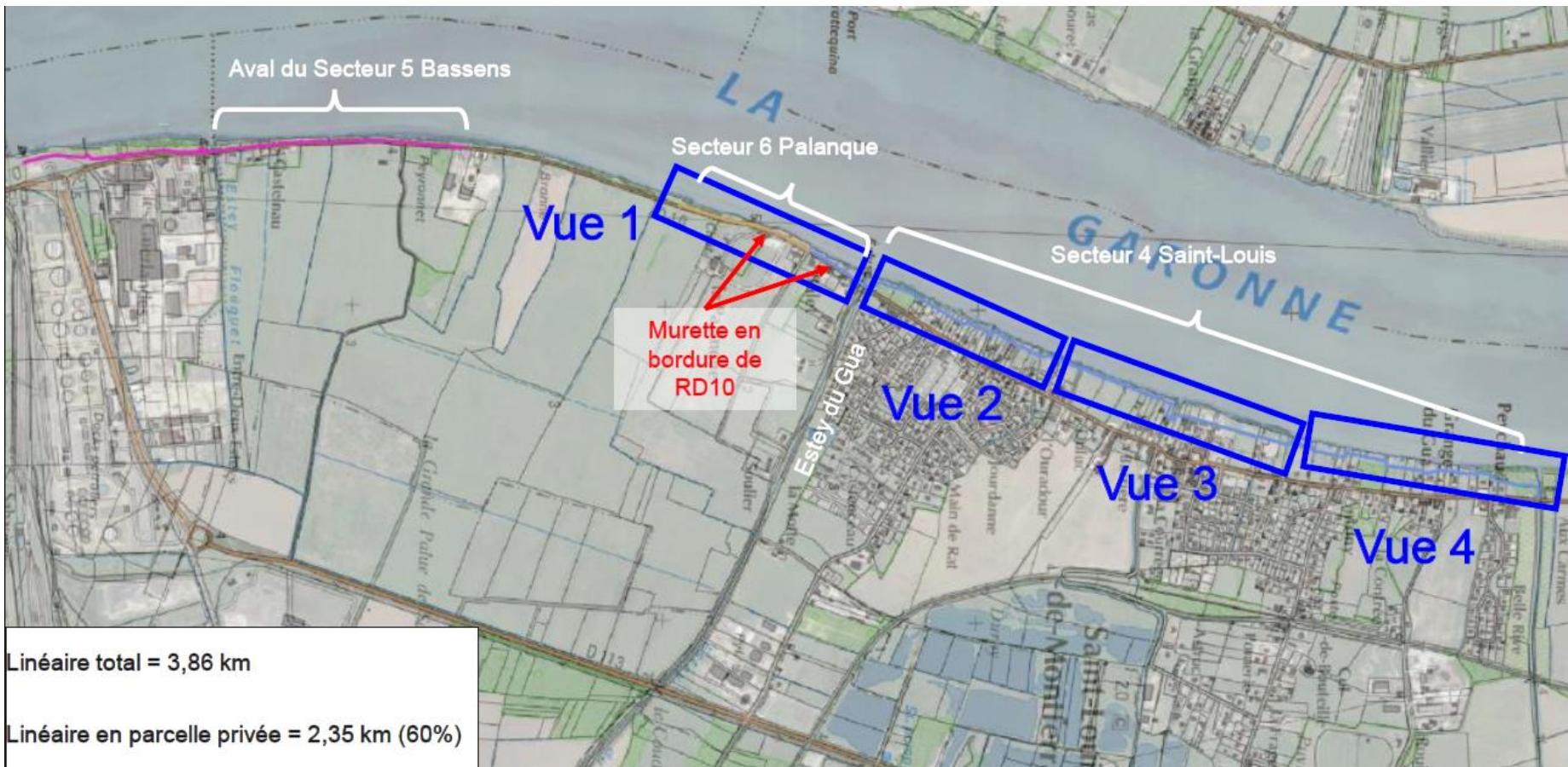
La nature des travaux sur la digue

Les travaux consistent à :

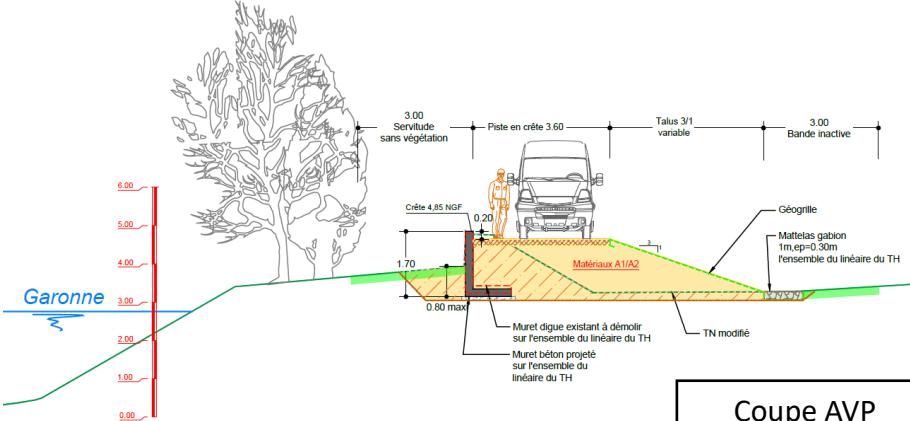
- Démolir, puis reconstruire la digue
- Réhabiliter ou supprimer définitivement les pelles et les clapets traversant les digues
- Aménager une piste
- Clôturer la digue du côté des jardins riverains



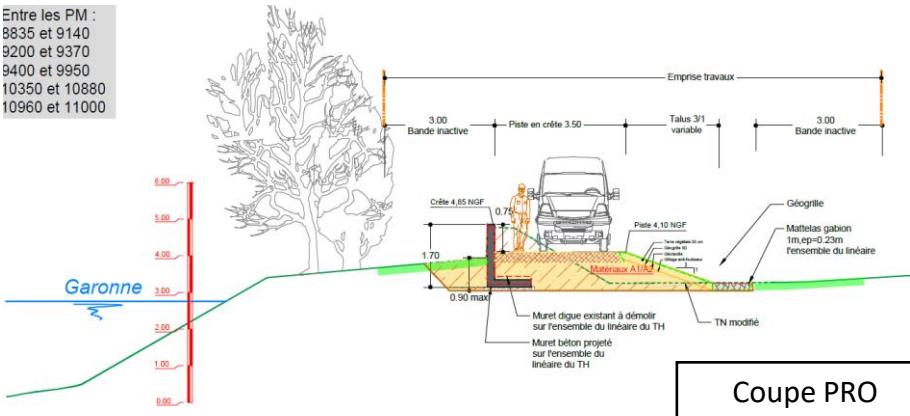
Solution retenue à Saint-Louis la Palanque



Evolution des solutions entre les phases Avant-projet et Projet



Entre les PM :
8835 et 9140
9200 et 9370
9400 et 9950
10350 et 10880
10960 et 111000



- Secteur Palanque : inchangé
- Secteur Saint-Louis : optimisation de la hauteur du remblai arrière conduisant à une réduction de l'emprise de 1,65 m en moyenne

Solution retenue : La Palanque Reconstruction du mur existant



1 - Démolition et terrassement



2 - Pose du ferraillage et du coffrage



3 - Bétonnage du mur



4 - Remblai argileux

- Points singuliers
 - Fenêtre verte
 - Zone de préchargement au droit des modifications du tracé de la digue

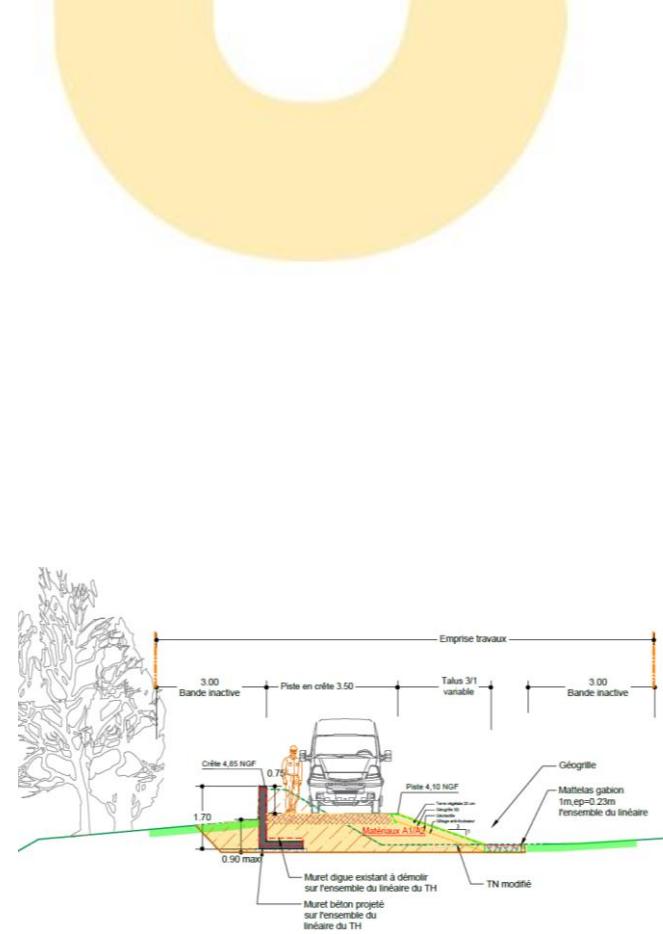


Avant travaux



Après travaux

Solution retenue : Saint-Louis – Vue 3 et 4



Le programme des travaux

- Travaux réalisés par tronçon de l'ordre de 400m linéaires (selon contraintes)
- Chaque tronçon sera en chantier pendant environ 3 mois
- Emprise travaux sur bande inactive et future piste d'entretien
- Un tronçon doit être terminé avant qu'un autre ne soit entamé





>Partie III. Temps de questions - réponses





>Partie IV. La stratégie foncière



La maîtrise foncière des digues

- Le linéaire de digue situé en **domaine privé**
- Une **emprise réduite** avec digue en fond de jardin
- Bordeaux Métropole doit obtenir le droit d'occuper et de gérer la partie de ces terrains nécessaire aux aménagements



La stratégie foncière

- Un projet qui impacte l'**usage actuel des jardins** dans lesquels la digue n'a parfois pas été prise en compte
- Une réponse de l'Etat sur la nécessité de :
 - **Acquérir le foncier** en cas d'élargissement dans les 3 bourgs (Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul)
 - Instaurer une **Servitude d'Utilité Publique (SUP)** partout ailleurs le long de la route sauf secteur N°7 Ambès Garonne Aval
- Stratégie validée par Bordeaux Métropole par délibération le 5 juillet 2024
- Seules les parties de terrain nécessaires aux travaux seront soumises à la SUP ou à l'acquisition :
 - La berge sur le fleuve
 - L'emprise au sol de la digue
 - L'emprise de la bande inactive pour la piste de circulation des véhicules de chantier



La stratégie foncière : Servitude d'Utilité Publique (1/2)

1

Une SUP au profit de
Bordeaux Métropole
pour les digues localisées
le long des routes

- 12,5 km des digues
- 74% du linéaire de travaux

La SUP est créée par arrêté préfectoral.

Le périmètre de la SUP est cartographié.

Dans ce périmètre :

- Bordeaux Métropole a un **droit de passage** pour accéder à la digue et y réaliser des opérations de réhabilitation, d'entretien et de surveillance.
- les propriétaires doivent **respecter certaines règles** (ne pas construire, ne pas effectuer de nouvelles plantations, ne pas stocker de matériel, etc.)
- Linéaire découpé en 2 étapes : Garonne et Dordogne
- Objectif d'un arrêté préfectoral à l'automne 2025 pour la Garonne



La stratégie foncière : Déclaration d'Utilité Publique

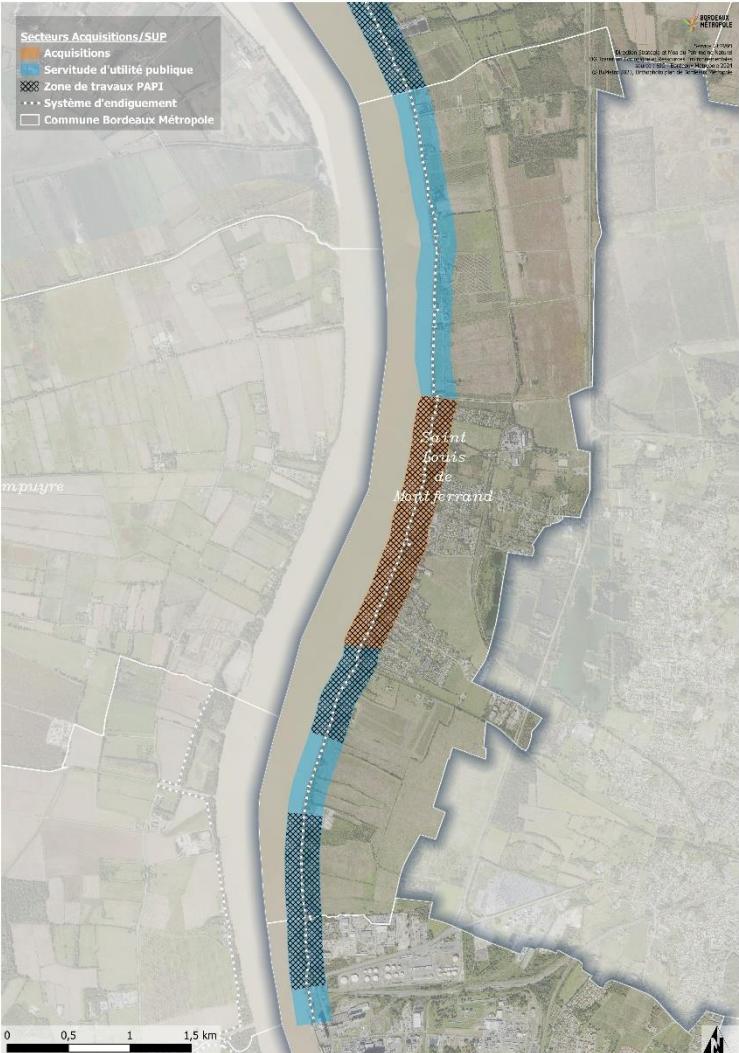
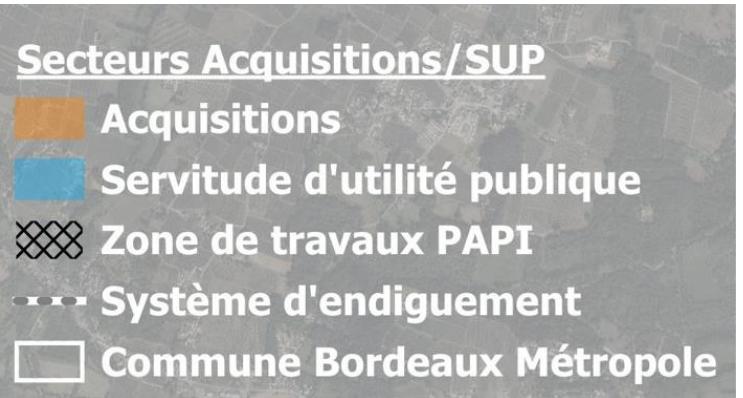
2

L'acquisition de la digue par Bordeaux Métropole dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les digues localisées dans les 3 bourgs

- 4,5 km des digues
- 26% du linéaire de travaux

- La Déclaration d'Utilité Publique d'un projet permet de mettre en œuvre une **procédure d'expropriation** en vue de maîtriser le foncier permettant sa réalisation.
- Une **acquisition à l'amiable** est proposée en premier lieu et reste possible tout le temps de la procédure.
- Une durée de procédure de 4 ans en moyenne

La stratégie foncière : la situation actuelle de Saint-Louis-de-Montferrand



La stratégie foncière : les prochaines étapes

- Concernant les **habitants des parcelles du bourg** : digue PAPI en fond de parcelle
 - Levés topographiques le premier semestre de 2025
 - Prise de contact d'un négociateur foncier pour une cession à l'amiable : à partir du second trimestre 2025
 - Enquête publique préalable à la DUP : mi-2025
 - Questions particulières : centregemapi@bordeaux-metropole.fr
- Concernant les **habitants propriétaires de parcelles le long de la route** : une enquête publique à venir pour la SUP (mi-2025)



> Partie V. Temps de questions - réponses



Service **G**Estion des Milieux
Aquatiques et Prévention des
Inondations (GEMAPI)
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
centregemapi@bordeaux-metropole.fr

